

## **Metaleurop**

### **Noyelles-Godault : quinze ans après la fermeture de Metaleurop, l'impossible dépollution des sols**

Liquidée en 2003, la fonderie Metaleurop Nord, dans l'ex-bassin minier, laissait derrière elle 830 salariés... et une pollution irréversible des sols, au plomb et au cadmium.

Une **situation sanitaire** dénoncée par des habitants, qui veulent faire reconnaître la **responsabilité de l'Etat** et obtenir réparation du préjudice. Implantée depuis 1894 à **Noyelles-Godault**, l'usine métallurgique, classée Seveso, produisait jusqu'à 130.000 tonnes de plomb, 100.000 de zinc et 250.000 d'acide sulfurique par an.

Située en **bordure du canal de la Deûle**, elle rejetait dans l'air en 1985 67 tonnes de plomb, 26.700 de dioxyde de soufre, entre autres. *"On est dans le lieu le plus symbolique de la gestion industrielle des risques. On retrouve **la même problématique que sur l'amiante**", assure à l'AFP Me David Deharbe, qui défend les riverains. **"Les gens ont pris conscience du risque sanitaire"**.*

### **Activité agricole interdite**

Sur 600 hectares autour du site industriel présenté lors de sa fermeture comme le plus pollué de France, **les sols demeurent fortement contaminés** notamment en plomb et cadmium, qui passe dans le sang par ingestion, cancérigène et très toxique. La zone -5 communes, 24.000 personnes- est encadrée depuis 1999 par un projet d'intérêt général (PIG), élargi fin 2015, **restreignant l'usage des sols**.

En son coeur, **interdiction de toute activité agricole**. Les métaux lourds ne disparaissant pas au fil du temps, la dépollution des sols ne peut passer que par l'excavation des terres, qui n'a quasiment pas commencé.

Depuis 2016, l'Etat finançait à 70% leur remplacement sur une profondeur de 50 cm dans les jardins particuliers, sans succès. La **prise en charge est totale** depuis début mai, à condition d'obtenir une autorisation de travaux. Deux propriétaires ont déposé un dossier.

### **"On fait le maximum"**

**"En terme de santé publique, on fait le maximum"**, affirme Jean-François Raffy, sous-préfet de Lens. Selon lui, il n'y a **pas besoin de dépolluer** un terrain dès lors qu'on n'y fait pas de travaux: c'est le fait de remuer les terres, donc de libérer les poussières toxiques, **qui présenterait un danger**.

Les étendues agricoles, en cours de reconversion vers des filières non-alimentaires, **n'entrent pas dans le dispositif**. *"Là on aurait un problème, là ça ferait des surfaces,"* reconnaît-il.

Foies et reins du bétail sont systématiquement prélevés et les cultures analysées. Pour les potagers d'autoconsommation, les autorités **déconseillent de manger les légumes-racines**.

**"L'Etat nous laisse vivre sur un terrain pollué"**, s'insurge Bruno Adolphi, habitant Evin-Malmaison, cité minière qui était la plus exposée aux rejets de poussières de plomb par l'ancienne fonderie.

**"C'est une certaine injustice"**. Lassé par l'inertie des autorités, il crée en 2014 une association et remporte quelques batailles: les propriétaires devraient pouvoir bénéficier d'un **abattement de 50%** de leur taxe foncière 2017, inscrite dans la loi de finance, en compensation de la perte de valeur de leurs biens.

Une procédure au tribunal administratif de Lille se poursuit pour **obtenir une décote rétroactive**. *"Il y a une sorte de schizophrénie d'Etat: l'administration*

fiscale qui dit "non, aucune raison de baisser les taxes", et de l'autre le législateur qui vient de la reconnaître", résume Me Thomas Richet, qui assure que l'Etat a renoncé en 1999 sous la menace de l'usine à imposer des servitudes qui auraient obligé l'entreprise à indemniser les habitants.

### "Carences fautives"

Pour les requérants, l'Etat est ainsi responsable du fait de "**carences fautives**". "**L'Etat a commis une faute durable**: ceci, en tardant à agir pour régler les rejets dans l'air et dans les eaux, mais aussi, en s'abstenant d'édicter des prescriptions de fonctionnement adéquates et proportionnées tout au long de l'exploitation de l'usine", peut-on lire dans les mémoires adressés au préfet.

Une quarantaine de **demandes préalables en indemnisation** ont été déposées depuis mai. Leur recours s'appuie sur différentes études (INRA, INSERM) réalisées pour l'Etat dès les années 1970, attestant de la contamination des sols et des eaux; la préfecture assure que plomb et cadmium n'ont pas pénétré les nappes phréatiques. Ils demandent le **décapage inconditionnel** des terrains et environ 55.000 euros en réparation du préjudice patrimonial et d'anxiété pour "**l'angoisse due au risque élevé de développer une pathologie grave**".

En cas de refus, le dossier atterrira au tribunal administratif. "On est inquiet à cause des **conséquences médicales et de dépréciation immobilière**", témoigne à l'AFP Claudine Kaczmarek, qui a acheté une maison en 2007, passée depuis dans le périmètre du PIG.

### L'ARS rassurante

L'Agence régionale de santé (ARS) se veut néanmoins **rassurante**, sur la base des résultats d'un dépistage de l'atteinte rénale réalisé en 2017 sur 900 riverains de plus de 40 ans, vivant là depuis au moins 15 ans. "**Le fait d'habiter près de ce site ne majore pas le risque de sur-imprégnation cadmium par rapport à la population générale du Nord-Pas-de-Calais**", affirme Carole Berthelot, directrice de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale.

"On en a trouvé 34,8 % qui avaient des taux anormaux et 4,3% qui avaient des marqueurs potentiellement d'insuffisance rénale. Et parmi ceux-là, certains ont déjà des facteurs de risques -diabète, hypertension, fumeurs".

Pour ce qui est du **plomb**, la "**situation s'améliore mais reste supérieure à la moyenne régionale**". Trois cas de **saturnisme** avaient été détectés chez les enfants lors du dernier dépistage, en 2012. Les recommandations d'hygiène (lavage des mains et des doudous tombés par terre) sont **maintenues dans les écoles**.

"On est sur une **affaire essentielle pour toute l'histoire des sites et sols pollués** en France, pays qui s'oppose à la mise en place d'une législation européenne" en la matière, assure Me Deharbe, estimant que l'Etat "**peut encore se grandir en faisant son mea culpa**".

AFP Publié le 22/06/2018 à 09:48